L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO 87, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Trois piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour toute l'année, lorsque demeurant en ville ; quatre piastres pour la campagne et partout ailleurs, payables d'avance pour toute l'année, lorsque demeurant en ville ; quatre piastres pour la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu qu'accompagné d'argent. Les abonnés qui voudront changer leur adresse, devront en informer l'Imprimerie avant la fin de chaque semaine, sous peine de payer leur abonnement en sus de leur adresse.

Annonces. Une piastre par carré de chaque insertion. Cinquante centimes par ligne en sus pour chaque insertion subséquente. Tout changement à faire dans une annonce régulière, doit être communiqué à l'Imprimerie avant la fin de chaque semaine, sous peine de payer pour une insertion nouvelle annoncée. Le carré est de 10 lignes ou moins.

Avertissements pour vendre aux enchères. Les avertissements annonçant magasins de détail, écoles, compagnies d'Assurances et autres insertions de plus de quatre, $50. Les agents pour navires, libraires de notre ville, vapeurs, ou les marchands de coton, ne seront avant la commission, 350. Ces abonnements sont payés d'avance.

Les lettres et les paquets, leurs aux yeux est limité, doivent être franches de port.

Les Annonces qui doivent paraître une fois ou deux fois, seront payées à raison de deux piastres par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle jugées dignes de admis, paieront le double du prix de annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui excèdent de la ligne ordinaire à affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes d'encan par autorité de notaire, ventes de plantations, installations, ne seront marquées comme payées qu'après de deux fois, et seront portées en compte séparément et sans rabais d'usage ensuite.

Les Annonces de faillite sera publiée, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'argent, à moins qu'elle ne soit payée d'avance ou de bon répondant.

Les Annonces de faillite sera publiée, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'argent, à moins qu'elle ne soit payée d'avance ou de bon répondant.

Les Entreprises ne seront ouverte pour la vente du public, tant que chaque jour de ventes annoncées, pendant la durée de la plantation 150.

Les Avis sur de candidature à des emplois publics ou des annonces d'une nature politique, paie un prix double du prix ordinaire.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.

Il est notoire que 150,000 pilules de salsepareille ont été vendues pendant les dix mois passés.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans les hôpitaux pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs malades ont été mis en danger.

Il est notoire que les médecins de charlatans confondent les consommés ou du mercure ce qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans en étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses vilies préparations, souvent fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs poches.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la nature du système humain.

Il est notoire que les pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Fièvres intermittentes, scrofule, éruptions, paralysie, douleurs de l'estomac, maladies du foie, de la vessie, douleurs dans les voies, douleurs dans les os, douleurs du cœur et de l'estomac, douleurs dans les membres, douleurs dans les reins, douleurs dans les jambes, douleurs dans les os, douleurs dans les articulations, douleurs dans les yeux, douleurs dans les oreilles, douleurs dans les dents, douleurs dans les gencives, douleurs dans les os